



# REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI

Tournoi prestige - Château de la Roche-Guyon



## **Article 1 : Organisation**

Le club **Aux Tours de Magny** organise le **Tournoi prestige - Château de la Roche-Guyon.**

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs disposant au moins d'une licence B ou affiliés à une fédération reconnue par la F.I.D.E. pour la saison 2024-2025.

Celui-ci se déroulera en 9 rondes à la cadence 12min +3s/coup

Les résultats sont comptabilisés (Homologation N° 63764) pour le classement FIDE rapide d'octobre 2024

## **Article 2 : Règles**

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs(FIDE) en vigueur à la date du tournoi;

En particulier l'annexe A spécifique au jeu rapide, en se plaçant dans le cadre de l'article A.5, s'applique pendant l'ensemble de la manifestation.

Les appariements se font au système suisse.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements et pour le classement est le elo Rapide Fide.

En cas d'absence de celui-ci, l'arbitre utilisera dans l'ordre de priorité suivant :

- ① Le elo standard FIDE      ② Le elo rapide FFE      ③ La considération que le joueur est non classé.

Seront appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler la situation de leur prise de licence et réglé leurs droits d'inscription.

## **Article 3 : Horaires et lieu de jeu**

Lieu : 1 rue de l'audience 95780 La Roche Guyon

Clôture des inscriptions : Le 8 septembre 2024 à 10h25 ou après atteinte du nombre maximal de 70 joueurs.

L'organisateur et l'arbitre se réservent le droit de se concerter pour accepter plus que 70 joueurs.

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Pointage et vérification des licences : Le 8 septembre 2024 de 10h jusqu'à 10h25

Ronde N°1 à 4 : 10h40 - 13h00

Ronde N°5 à 9 : 14h00 - 17h20

Remise des prix : Vers 17h30

## **Article 4 : Prix et inscriptions**

### **Droits d'inscriptions :**

Avant le 8 septembre 2024 :                      20€/adultes      10€/jeunes

A partir du 8 septembre 2024 :                      30€/adultes      15€/jeunes

Gratuit pour les joueurs et joueuses titrés si inscription au plus tard le 01/09/2024 et acceptant que son nom et son image soient utilisés pour la promotion du tournoi.

**Répartition des Prix :** Les prix seront non cumulables.

La liste des prix sera affichée après la pause du midi. Les prix seront attribués à la place

**L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.**

## **Article 5 : Départages**

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : Nombre de victoires puis buchholz tronqué des deux plus faibles adversaires et enfin la performance

*En accord avec l'article C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Papi »*

## **Article 6 : Conduite des joueurs**

Un joueur ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position silencieuse. La perte de la partie sera déclarée pour tout joueur qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou tout joueur possédant sur lui un appareil électronique qui produira le moindre son.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'amener des boissons alcoolisées dans l'enceinte du château.

Une attention particulière sera portée au respect du lieu de jeu et tout acte de dégradation, qu'il soit volontaire ou non, sera sanctionné de l'exclusion immédiate du tournoi.

S'y ajoute le règlement intérieur du château de la Roche Guyon auquel nous pourrons aussi nous référer pour d'éventuelles sanctions.

Pour chaque partie, l'arbitre annonce le lancement des pendules, la partie sera perdue par forfait pour tout joueur ne se présentant pas devant la partie avant l'écoulement total de son temps. Sauf décision contraire de l'arbitre principal, un joueur forfait pour une partie sera exclu du tournoi.

## **Article 7 : Dispositifs de contrôle**

### a) Contrôle anti-dopage :

Les participants acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle,

### b) Contrôle anti-triche :

Tout joueur soupçonné de tricherie devra se conformer aux directives de l'arbitre. En cas de prise en flagrant délit ou de doute raisonnable, l'arbitre entamera les démarches auprès de la commission fédérale de Fair-play qui peut être suivie d'une procédure disciplinaire si la triche est confirmée.

## **Article 8 : Droit à l'image**

Le Club d'échecs de Magny en Vexin en tant qu'organisateur ainsi que les organismes de presse habilités sont autorisés à prendre des photos et vidéos sur les lieux du tournoi pour ses archives et la diffusion dans la presse. Des photos et vidéos de l'événement, des joueurs et des joueuses notamment de la remise des prix pourront être diffusées sur le site internet et les réseaux sociaux liés au club « Aux Tours de Magny ». La participation au tournoi et par conséquent l'acceptation du présent règlement permet de considérer l'accord de principe de chaque joueur et joueuse pour que son image dans le cadre du tournoi soit utilisée toutefois chacun et chacune peut indiquer son refus que des images individuelles soit diffusées et peut toujours faire appliquer à posteriori son droit au retrait des images diffusées.

## **Article 9 : Arbitrage**

L'arbitre principal du tournoi est Julien Clarebout (Arbitre Internationale – Fédéral Elite 2)

**Tous les joueurs s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.**

**Arbitre Principal**

CLAREBOUT Julien

**L'Organisateur**

DUBOIS René